

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 14 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, GERFAULT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, ORIEUX.

Absents excusés : Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET
Mr Thierry LE MARREC donne pouvoir à Mr Marc BERARDI

Absents :
Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline
Mme Anita MAUXION

Convocation : 08/03/2022

Affichage : 17/03/2022

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure BELLARD

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

1 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Mr Dominique CHAPON présente le rapport d'orientation budgétaire 2022.

2 - DEBAT SUR LES SCENARIIS DU CABINET RESONANCE CONCERNANT LA PLACE N. DAVIGNON ET SES ABORDS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 3 scénarii proposés par le Cabinet Résonance concernant le réaménagement de la Place Norbert Davignon et ses abords.

Il est proposé à chaque élu de donner son avis en mettant en avant 3 points positifs et 3 points négatifs pour chacun des scénarii.

3 – CHOIX DU NOM DES RUES DE LA ZAC LES ARGOULTS

Dans le cadre de la création d'habitat dans la zone d'aménagement concerté les Argoults, il est nécessaire que chaque parcelle dispose d'un numéro et d'un nom de voie afin d'effectuer les démarches administratives auprès des services compétents.

Cette création va permettre également l'accès aux offres internet en très haut débit, améliorer l'acheminement postal, les livraisons, l'intervention des services de secours et la géolocalisation.

➤ Création de voies sur la commune déléguée de Jarzé, ZAC Bellevue Les Argoults :

- **Rue n° 1 :**

Voie qui part de la rue des Argoults sur une longueur de **105 mètres** et se termine à l'intersection avec la Rue n° 2

- **Rue n° 2 :**

Voie qui part de la Route du Temple au Nord-Est à 170 mètres de l'intersection Grand Rue-Route du Temple, sur une longueur de **315 mètres**, se poursuit vers l'ouest et se termine sur la Route du temple au Sud à environ 400 mètres de l'intersection avec la Route de Sermaise.

- **Rue n° 3 :**

Voie qui part de la Route du Temple au Nord-Est à 250 mètres de l'intersection Grand Rue-Route du Temple, se poursuit vers l'ouest dans le lotissement sur une longueur de **120 mètres** et se termine à l'intersection avec la Rue n° 2

- **Impasse n° 4**

Voie qui part de la Rue n° 3 sur une longueur de **60 mètres** et se termine en impasse.

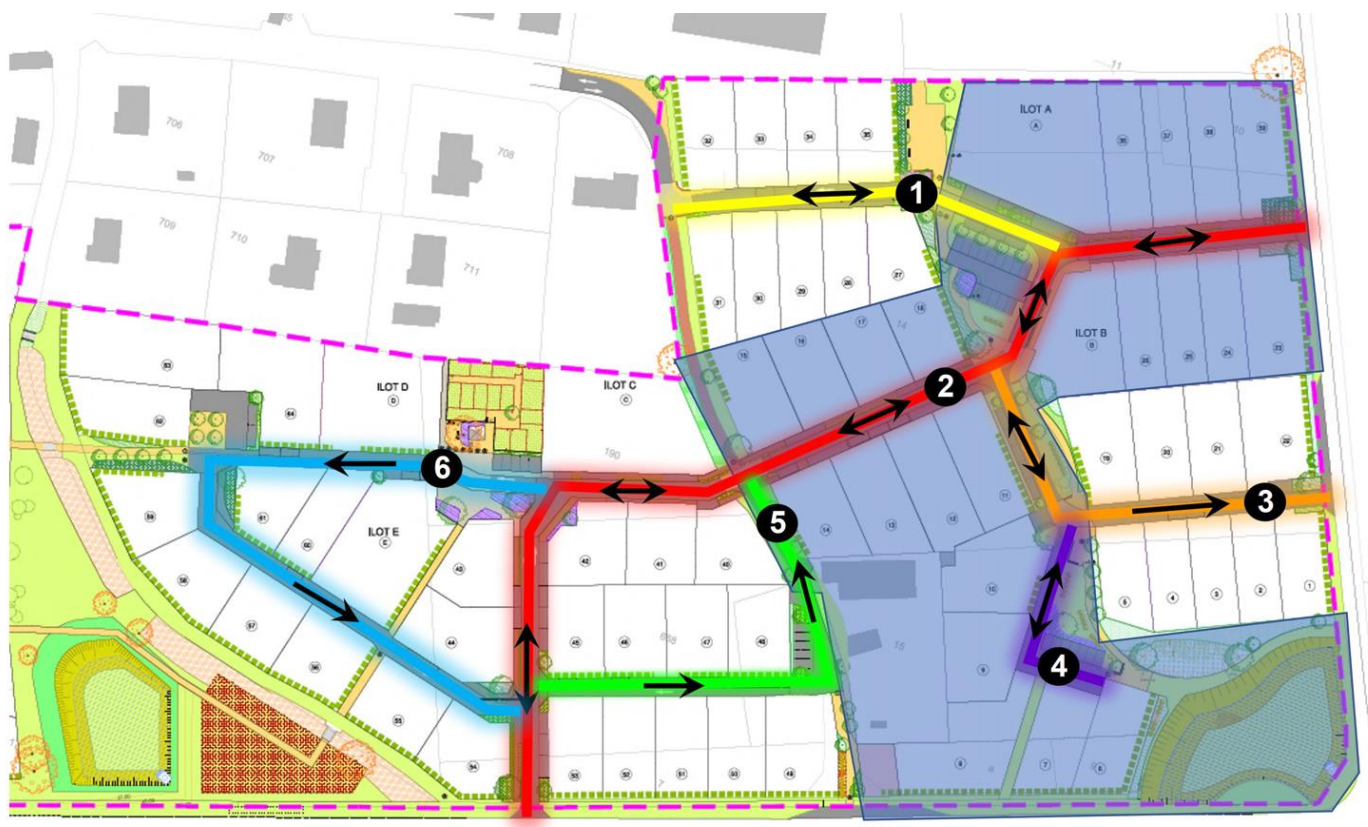
- **Rue n° 5 :**

Voie qui part de la Rue n° 2 vers l'Est sur une longueur de **100 mètres** et rejoint cette même rue au nord.

- **Rue n° 6 :**

Voie qui part de la Rue n° 2 vers l'ouest du lotissement sur une longueur de **130 mètres** et rejoint cette même rue en se poursuivant à l'est.

Plan de la ZAC des Argoults



Commercialisation Tranche 1 (Bleu) uniquement en 2022-2023

Proposition n°1

Axe n° 1 (Jaune) : Rue René d'Anjou

Axe n° 2 (Rouge) : Rue Aliénor d'Aquitaine

Axe n° 3 (Orange) : Rue Yolande d'Aragon

Axe n° 4 (Violet) : Impasse Du Plessis

Axe n° 5 (Vert) : Rue Jeanne de Laval

Axe n° 6 (Bleu) : Rue Isabelle de Lorraine

Proposition n°2

Axe n° 1 (Jaune) : Rue des Néfliers

Axe n° 2 (Rouge) : Rue des Cognassiers

Axe n° 3 (Orange) : Rue des Figueiers

Axe n° 4 (Violet) : Impasse des Abricotiers

Axe n° 5 (Vert) : Rue des Pruniers

Axe n° 6 (Bleu) : Rue des Cerisiers

Proposition n°3

Axe n° 1 (Jaune) : Rue des Aubépines

Axe n° 2 (Rouge) : Rue des Coudriers

Axe n° 3 (Orange) : Rue des Muriers

Axe n° 4 (Violet) : Impasse des Eglantiers

Axe n° 5 (Vert) : Rue des Sureaux

Axe n° 6 (Bleu) : Rue des Sorbiers

Proposition n°4 - Choisir 6 noms et prénoms d'Anciens Combattants Morts pour la France parmi les 10 tombes présentes au cimetière de Jarzé :

DAVID François (tombe n°31) décédé le 11 avril 1916 à l'âge de 28 ans
LANDEL Louis (tombe n°32) décédé le 28 août 1918 à l'âge de 21 ans
CAILLERIE Casimir (tombe n°33) décédé le 28 octobre 1915 à l'âge de 24 ans
SAMSON Joseph (tombe n°34) décédé le 18 novembre 1914
SAMSON André Abbé (tombe n°35) décédé le 18 juin 1918 à l'âge de 28 ans
DOISNEAU Jean Baptiste (tombe n°36) décédé le 15 juillet 1918 à l'âge de 29 ans
MARMIN Clément (tombe n°37) décédé le 5 octobre 1914
BRANCHEREAU Charles (tombe n°39) décédé le 27 septembre 1914 à l'âge de 31 ans

Décision du Conseil Municipal : Après délibération et votes intermédiaires du Conseil Municipal, la proposition n°1 est adoptée par 11 voix, contre 9 voix pour les propositions 2 et 3 et 1 abstention.

4 – CREATION D'ADRESSES

Le déploiement des infrastructures et des services numériques est un enjeu crucial pour le développement et l'attractivité de nos territoires. Pour accéder aux offres d'accès internet en très haut débit, les usagers devront renseigner leur adresse sur les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Chaque habitation doit donc être référencée et un plan d'adressage complet est indispensable. Ce plan est régi par un ensemble de décrets, de circulaires ou d'articles issus de différents codes.

Il est également indispensable pour améliorer les services de livraison, l'accès des véhicules de secours, le développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale...).

➤ Création d'adresses sur la commune déléguée de Jarzé :

- **Rue de la Mairie :**

N°2B / Parcelle 49163 AC 6 / 5385 rue de la mairie / Mme NICOLAS Gabrielle

- **Rue Jean Bourré :**

N°11 / Parcelle 49163 AC 32 / 5405 rue Caroline Ledoux / Mr LECOINTRE Odéric

- **Rue de Bel Air :**

N°11 D / Parcelle n° 49163 F 764 / La Ménagerie / Mr et Mme CHAUDET Serge et Geneviève.

➤ Modification d'adresses sur la commune déléguée de Jarzé :

- **Rue de Bel Air :**

Au lieu de :

N°15 / Parcelle n° 49163 AB 203 / 19 rue de Bel Air / Mme MENOCHET Hélène

Lire :

N°13 B // Parcelle n° 49163 AB 203 / 13 B rue de Bel Air / Mme MENOCHET Hélène

➤ Création d'une voie sur la commune déléguée de Jarzé

• **Le Chemin Vert** : Sentier de randonnée qui part du bas de la rue de la Mairie au droit de la parcelle ZC80, longe au nord les parcelles ZC 79, ZC 46, ZC 47, ZC 90, rejoint le cheminement aménagé de la parcelle ZC 216, se poursuit au sud de la parcelle ZC 151, emprunte le cheminement aménagé sur la parcelle ZC 195 en limite Est du lotissement de la Prée et se termine à l'intersection avec le sentier de randonnée allant vers le chemin des Herveaux.

➤ Plan d'adressage ZAC Bellevue Les Argoults

Suite à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bellevue les Argoults et du programme de construction d'habitations, il devient nécessaire de procéder à la réalisation d'un plan d'adressage sur ce secteur en procédant à la numérotation des parcelles constructibles des premiers lots mis en vente (Axe n°1, 2, 3 et 4).

• Création d'adresses dans le lotissement Bellevue - Les Argoults sur la commune déléguée de Jarzé :

► **Rue n°1 : rue René d'Anjou**

N°1 / Parcelle n°49163 OD 820 / Lot n°32
N°2 / Parcelle n°49163 OD 819 / Lot n°31
N°3 / Parcelle n°49163 OD 821 / Lot n°33
N°4 / Parcelle n°49163 OD 818 / Lot n°30
N°5 / Parcelle n°49163 OD 822 / Lot n°34
N°6 / Parcelle n°49163 OD 817 / Lot n°29
N°7 / Parcelle n°49163 OD 823 / Lot n°35
N°8 / Parcelle n°49163 OD 816 / Lot n°28
N°9 / Parcelle n°49163 OD 828 / Îlot A
N°10 / Parcelle n°49163 OD 815 / Lot n°27
N°11 / Parcelle n°49163 OD 828 / Îlot A
N°13 / Parcelle n°49163 OD 828 / Îlot A
N°15 / Parcelle n°49163 OD 828 / Îlot A

► **Rue n°2 : rue Aliénor d'Aquitaine**

N°1 / Parcelle n°49163 OD 811 / Lot n°23
N°2 / Parcelle n°49163 OD 827 / Lot n°39
N°3 / Parcelle n°49163 OD 812 / Lot n°24
N°4 / Parcelle n°49163 OD 826 / Lot n°38
N°5 / Parcelle n°49163 OD 813 / Lot n°25
N°6 / Parcelle n°49163 OD 825 / Lot n°37
N°7 / Parcelle n°49163 OD 814 / Lot n°26
N°8 / Parcelle n°49163 OD 824 / Lot n°36
N°9 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B
N°10 / Parcelle n°49163 OD 806 / Lot n°18
N°11 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B
N°12 / Parcelle n°49163 OD 805 / Lot n°17
N°13 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B

► **Rue n°3: rue Yolande d'Aragon**

N°1 / Parcelle n°49163 OD 778 / Lot n°1
N°2 / Parcelle n°49163 OD 810 / Lot n°22
N°3 / Parcelle n°49163 OD 779 / Lot n°2
N°4 / Parcelle n°49163 OD 809 / Lot n°21
N°5 / Parcelle n°49163 OD 780 / Lot n°3
N°6 / Parcelle n°49163 OD 808 / Lot n°20
N°7 / Parcelle n°49163 OD 781 / Lot n°4
N°8 / Parcelle n°49163 OD 807 / Lot n°19
N°9 / Parcelle n°49163 OD 782 / Lot n°5
N°10 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B
N°11 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B
N°12 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B

► **Impasse n°4 : impasse Du Plessis**

N°2 / Parcelle n°49163 OD 787 / Lot n°10
N°4 / Parcelle n°49163 OD 786 / Lot n°9
N°6 / Parcelle n°49163 OD 785 / Lot n°8
N°8 / Parcelle n°49163 OD 784 / Lot n°7
N°10 / Parcelle n°49163 OD 783 / Lot n°6

N°14 / Parcelle n°49163 OD 804 / Lot n°16
N°15 / Parcelle n°49163 OD 829 / Îlot B
N°16 / Parcelle n°49163 OD 803 / Lot n°15
N°17 / Parcelle n°49163 OD 799 / Lot n°11
N°19 / Parcelle n°49163 OD 800 / Lot n°12
N°21 / Parcelle n°49163 OD 801 / Lot n°13
N°23 / Parcelle n°49163 OD 802 / Lot n°14

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte ces créations d'adresses à l'unanimité.

5 – RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE BALAYAGE DES RUES ET DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS

La Communauté de communes avait organisé en 2018 pour le compte des communes, un groupement de commandes pour le balayage de la voirie et le contrôle réglementaire des bâtiments et jeux publics. Ce marché, notifié depuis le 1^{er} janvier 2019, d'une durée de 4 ans, arrivera à son terme le 31 décembre prochain. Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune :

- renouvelle sa participation au groupement
- adhère au groupement

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

6 – AFFAIRES DIVERSES

6-1 Don pour l'Ukraine

La commune de Jarzé Villages souhaite faire un don en faveur du peuple Ukrainien. La somme de 1 000 € pourrait être versée à la fédération nationale de la Protection civile.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6-2 Convention d'autorisation de travaux sur la RD 59

La commune de Jarzé Villages souhaite améliorer les conditions de déplacement des piétons le long de la RD 59, route de Beauvau, entre la limite d'agglomération et le centre bourg. Ces travaux de voirie sont destinés à améliorer la sécurité routière sur cette entrée d'agglomération.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération étant assurée par la commune de Jarzé Villages, il convient de signer une convention d'autorisation de travaux avec le Département du Maine-et-Loire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

6-3 Participation aux frais de fonctionnement de l'école et de restauration scolaire pour les élèves scolarisés à Marcé

Madame le Maire propose de verser une participation à la commune de Marcé, afin de prendre en charge pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

- les frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école, soit un montant de 1 069 € pour un enfant de maternelle et de 256 € pour un enfant d'élémentaire :

- 7 élèves de la commune déléguée de Beauvau (1 maternel et 6 élémentaires)
- 2 élèves de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou (2 élémentaires) sont concernés, soit un

montant total de 3 117 €.

- les frais de restauration à hauteur de 1.35 € par repas (nombre de repas servis communiqué à la fin de l'année scolaire).

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation à la commune de Marcé.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7-1 Contrat Pyrotechnique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes, un contrat pyrotechnique de 3 ans dans lequel le prestataire HTP s'engage à concevoir, livrer, installer et tirer 1 spectacle pyrotechnique par an pendant 3 ans. 5% de la valeur du feu seront offerts en supplément de produits chaque année soit 157.50 € TTC.

ANNEE	DATE	VALEUR DU FEU	MONTANT FACTURE
2022	13 juillet	3 307.50 €	3 150 €
2023	13 juillet	3 307.50 €	3 150 €
2024	13 juillet	3 307.50 €	3 150 €

7-2 Désherbage vapeur

Suite à la démonstration du système de désherbage vapeur, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la signature d'un contrat de prestation d'un an.

7-3 Dates à retenir

- Cérémonies du 19 mars en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie : Jarzé à 11h le 19 mars et Beauvau à 10h le 20 mars
- 20 mars 2022 : Vide Grenier organisé par l'APE de l'école du Grand Noyer dans les rues de Jarzé
- 21 mars 2022 : réunion publique des riverains de la route de Beauvau, rdv au rond-point à 18h30
- 22 mars 2022 à 17h : pot de départ en retraite de Mr Jean-Louis SAURAT et inauguration du hangar des services techniques
- 29 mars 2022 : Commission Finances BP 2022, 18h30 à la salle Louis Touchet
- 1^{er} avril 2022 : Assemblée générale de l'Amicale des Donneurs de Sang à 20h30, salle Louis Touchet
- 02 avril 2022 : Caf'échanges à Jarzé, place N. DAVIGNON de 10h à midi
- 10 avril 2022 : premier tour des élections Présidentielles
- 24 avril 2022 : second tour des élections Présidentielles
- 12 juin 2022 : premier tour des élections Législatives
- 19 juin 2022 : second tour des élections Législatives.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 4 avril 2022 à 20h30